

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)
Membres absents : Mme DURNERIN - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Piscines municipales : récupération des eaux de débordement ; définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ; désignation du maître d'œuvre ; demandes de subventions ; demande de permis de construire - Piscine de la Fontaine d'Ouche : réfection de l'étanchéité de la toiture ; demandes de subventions

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les réseaux hydrauliques des trois piscines municipales sont sources d'importantes sur-consommations d'eau et d'énergie. C'est pourquoi, des travaux de récupération des eaux de débordement sont proposés afin de réduire les consommations.

Le programme de travaux envisagé consiste en la modification de la reprise de filtration et la création de bacs tampons, pour la récupération des eaux de débordement des bassins.

Sur chaque site, un bâtiment neuf sera créé, destiné à abriter les locaux techniques.

La surface totale des locaux à construire est évaluée à 200 m² de surface hors d'œuvre nette (shon).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 850 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre sera confiée aux services techniques municipaux.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions et le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, la réfection de l'étanchéité de la toiture de la piscine de la Fontaine d'Ouche est apparue nécessaire en raison de sa vétusté. Les travaux envisagés permettront d'assurer le bon fonctionnement de l'installation mais également d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 80 000 € TTC. Ces travaux peuvent également bénéficier d'une subvention du Département de la Côte d'Or.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la réalisation des travaux relatifs à la récupération des eaux de débordement des trois piscines municipales ;
- 2 - adopter le programme de travaux proposé ;
- 3 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette l'opération à 850 000€ TTC ;
- 4 - décider de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 5 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts aux budgets 2012 et suivants ;
- 6 - m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérera nécessaire pour la réalisation des travaux ;
- 7 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par le Département de la Côte d'Or et/ou par tout autre financeur pour la réalisation des travaux relatifs à la récupération des eaux de débordement des trois piscines municipales et pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la piscine de la Fontaine d'Ouche ;
- 8 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ